

CONFIDENTIEL DÉFENSE
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

N° Document : IPS/CDS

Paris le : 13 AVR. 1994

ETAT MAJOR DES ARMEES
14, rue Saint Dominique
00456 ARMEES

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

Tél :

N° 66153 du 12 MAR 2021

N° 035 /DEF/EMA/COIA/CCR/CD

DIRECTIVE

pour le Lieutenant-Colonel MAURIN

Chef du détachement spécialisé à Kigali

Au moment où l'évacuation de nos ressortissants touche à son terme, l'opération Amaryllis entre dans sa phase finale ; cependant, nous sommes toujours sans nouvelles de quelques nationaux qui résident à Kigali.

Aussi ai-je décidé, malgré le retrait de notre dispositif, planifié pour les 12 et 13 avril, de prolonger temporairement sur place un détachement spécialisé, dans le triple but d'obtenir des renseignements sur la situation et les personnes disparues, d'extraire des ressortissants dans la mesure du possible et de maintenir une présence nationale auprès des Belges.

Vous assurerez le commandement tactique de ce détachement spécialisé, (équipe à 35 renforcée du Commandant F et de l'adjudant-chef B), dont je conserve le commandement opérationnel que j'exerce au travers du Général Commandant les opérations spéciales. Vous exécuterez les missions qui vous sont confiées en étroite collaboration avec le commandant de l'opération Amaryllis jusqu'au retrait définitif de ses unités d'une part, et en liaison avec les Forces belges d'autre part.

J'attache la plus grande importance aux renseignements concernant les quelques ressortissants français dont nous sommes encore sans nouvelles ; il vous appartient, en fonction de la situation, de juger de l'opportunité d'engager ou non tout ou partie du détachement dans les quartiers de Kigali pour récupérer des compatriotes bien localisés et en difficulté ; l'emploi de la force me paraissant désormais exclu, vous procéderez donc par négociation, en étroite liaison avec la MINUAR.

Vous préserverez une capacité d'exfiltration par voie routière, en cas de besoin.

Des directives complémentaires vous seront adressées par le Général Commandant les opérations spéciales.

CONFIDENTIEL DÉFENSE

Le Général de Division Ph. MERCIER
Sous-chef opérations de l'Etat-Major des Armées



19

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 001153 du 12 MAR 2021

Après vous être assuré près des FAR qu'aucun obstacle ne sera mis au décollage du C130, vous ferez évacuer au plus tôt le matériel et la majorité du personnel du détachement spécialisé.

Vous conserverez avec vous trois ou quatre personnels prélevés sur l'ensemble de notre détachement, un moyen de communication avec l'EMA et vous quitterez le Rwanda avec un avion du détachement belge, aujourd'hui 14 avril, dans toute la mesure du possible.

Le Général de Division Ph. MERCIER
Sous-chef "opérations" de l'Etat-Major des Armées

Ph. Mercier
